

que le gouvernement ait mis dans ces négociations toute la vigueur nécessaire, en particulier au sujet de la ligne de Winnipeg à Chicago. Avant l'adoption de ce dernier accord bilatéral, Air Canada jouissait, pour le Canada, d'une concession exclusive entre Toronto et Chicago. Mais après ces négociations, cette ligne n'était plus exclusive, car je crois que les avions de deux sociétés américaines pourront circuler entre Chicago et Toronto. Quant à perdre de ce côté-là, nous aurions dû sûrement obtenir la ligne Chicago-Winnipeg.

Il me semble qu'il serait logique pour Air Canada, qui a déjà une ligne transcontinentale de Vancouver à Toronto, avec escales tantôt à Winnipeg, tantôt à Edmonton et Saskatoon, tantôt à Regina et Calgary, d'avoir une ligne de Vancouver à Toronto avec escales à Winnipeg et Chicago. La ligne secondaire est là, de Chicago à Toronto, il eût été logique, non seulement pour Winnipeg, mais aussi pour le Canada et pour Air Canada, d'avoir une ligne secondaire de Winnipeg à Chicago.

Je ne parviens pas à croire, monsieur le président, qu'on a réellement cherché, au cours de ces négociations, à obtenir cette ligne secondaire, si plausible, d'autant plus que nous n'avons pas obtenu la ligne de Winnipeg à Chicago et que nous avons perdu le droit exclusif à la ligne entre Chicago et Toronto. Je sais bien à quoi nous nous heurtons. Les négociations ne seront reprises que dans trois ans. Mais il semble que, si le gouvernement actuel reste au pouvoir, nous devons continuer à chanter la même rengaine pendant ces trois ans pour nous assurer d'être mieux partagés lors des prochaines négociations.

Je sais que les griefs émanant de Winnipeg à propos de la façon dont nous avons été traités dans le domaine du transport ennui pas mal le ministre, mais ces griefs sont réels, et comme le député de Winnipeg-Nord le disait cet après-midi, les gens de Winnipeg et du Manitoba sont d'accord à ce sujet. D'autres députés ont exposé certains autres aspects du problème. J'ai insisté particulièrement sur le mauvais service que le gouvernement a rendu à Winnipeg, au Canada et à Air Canada, lorsqu'il n'a pas réussi à obtenir en vertu de l'accord bilatéral le trajet entre Winnipeg et Chicago.

Une question d'intérêt local que je voudrais signaler au sujet de Winnipeg, c'est la pro-

messe faite par le ministre et le ministre précédent qui se sont engagés à faire quelque chose à l'aéroport international de Winnipeg au sujet des escaliers qu'il faut monter et descendre lorsqu'on atterrit à cet aéroport. Ce n'est pas trop mal quand on quitte l'aéroport, car il y a des escaliers roulants pour monter et ensuite il faut descendre, mais lorsqu'on arrive à Winnipeg et qu'on se trouve au rez-de-chaussée, il faut monter un escalier puis en descendre un autre sans aucune raison apparente.

Apparemment les architectes se sont trompés ou le gouvernement a manqué d'argent à l'époque. Mais en deux ou trois occasions le ministre m'a assuré qu'on enquête présentement sur la possibilité de construire un certain genre de rampe mobile afin d'éviter ces escaliers. Je regrette beaucoup de voir les jours s'écouler sans aucune solution à l'horizon. J'exhorte le ministre à étudier promptement cette question importante pour le bon fonctionnement de l'aérogare de Winnipeg qui touche un grand nombre de personnes âgées, de parents avec leurs enfants et le reste, lesquels utilisent les services de cette aérogare par ailleurs très efficace et très attirante.

Il y a seulement une autre question que je désire poser avant de terminer. Je l'ai posée d'innombrables fois et j'espère que je n'aurai plus à la poser aussi souvent. Je veux parler de la position dans laquelle se trouvent les employés retraités des Chemins de fer Nationaux du Canada. Je connais l'attitude du ministre et je suis tout autant las de cette attitude qu'il l'est de m'entendre soulever ce point. Il est d'avis que le gouvernement ne peut rien faire de spécial pour les fonctionnaires de l'État ou des employés du National-Canadien qui sont retraités. Par son attitude, il semble refuser complètement de reconnaître le fait que le gouvernement a une obligation envers ces groupes de personnes, obligation qu'il a envers eux non seulement parce que ce sont des citoyens, mais parce qu'il a été leur employeur.

Je sais que le National-Canadien est l'employeur et non le gouvernement canadien, mais je sais aussi que lorsque le gouvernement canadien veut quelque chose dans ce secteur, il obtient des résultats. Je sais que durant le régime des conservateurs de 1957 à 1962, on a obtenu des résultats. Résultats insuffisants, certes, mais palpables pour les fonctionnaires à leur retraite et les employés du National-Canadien déjà retraités. Je sais